

DEPARTEMENT
Meurthe et Moselle

ARRONDISSEMENT

Nancy

CANTON
Malzéville

Nombre
de conseillers en exercice 10
de présents 6
de votants 9

OBJET
Dispositif Actes :
Finances Locales
Décisions Budgétaires
N°2023-09

***Subventions aux
Associations
2023***

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 16 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le seize mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de DOMMARTIN SOUS AMANCE étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Dominique MATHEY, Maire.

Étaient présents : Fabrice WIEGERT, Dominique MATHEY, Guy FURDFIN, Olivier KUBLER, Paulette CLEMENT, Philippe PIERRAT

Étaient absents et excusés : David RICHARD, Gilles JONCHERAY, Arnaud MELINE, Valérie LHUILLIER

Pouvoirs :

Gilles JONCHERAY à Dominique MATHEY, David RICHARD à Paulette CLEMENT, Arnaud MELINE à Guy FURDIN

Convocation établie le
07/03/2023

Délibération affichée le
20/03/2023

Et transmise en Préfecture
de Meurthe-et-Moselle
20/03/2023

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du code d'administration communale, à l'élection d'une secrétaire pris au sein du conseil. Paulette CLEMENT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le montant des Subventions aux Associations se décompose comme suit :

- Association sportive du Grand Couronné : 304 € conformément à la règle en vigueur (1€/habitant),
- Foyer Rural : 600 €,
- AIRPAS : 50 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Approuve** à l'unanimité l'attribution des sommes fixées pour les associations ASGC, Foyer Rural et AIRPAS

Pour extrait conforme,
A Dommartin-sous-Amance, le 16 mars 2023
Le Maire, Dominique MATHEY



[Signature]